

Mairie de Bouessay

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Lundi 06 juillet 2020

- Point ajouté à l'ordre du jour par Mr le Maire : Proposition des représentants au SBeMS (Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe)
- SEANCE : 08/06/2020 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Aucune observation.

Objet : Séance à huis-clos.

Délibération n°060720-01

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,
Vu la circulaire du 15 mai 2020 relative à l'installation de l'organe délibérant des communes et EPCI à fiscalité propre à la suite des élections du 15 mars 2020 ;
Vu les consignes en matière de santé publique destinées à assurer efficacement cette lutte et notamment la distanciation physique ;
Considérant l'espace insuffisant de la salle du conseil municipal pour accueillir le public dans des conditions satisfaisantes ;
Considérant l'impossibilité technique pour la mairie de Bouessay de retransmettre en direct les débats ;
M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos.
M. le Maire soumet le huis clos au vote.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité que cette réunion se réunit à huis-clos.

Objet : Décision modificative n°1 Budget communal

Délibération n°060720-02

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Freuslon, il fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire quelques ajustements comptables (Fonds de résilience initié par la région en soutien à l'économie locale) dans le budget communal en investissement dépenses sur les comptes suivants :

Budget Général Section Investissement

Opération / Compte	Désignation	Dépenses	Recettes
27/276351	Fonds résilience	+ 800 €	
623/2182	Matériel transport	- 800 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les opérations ci-dessus.

Objet : Composition de la commission communale des impôts directs

Délibération n°060720-03

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint :
Il explique que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de

moins de 2 000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal décide d'établir comme présenté la liste des commissaires proposés en vue de faire partie de la commission communale des impôts directs.

Proposition de désignation des représentants au Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS)

Délibération n°060720-04

Monsieur le Maire explique que, selon le droit commun, les syndicats mixtes fermés devraient s'installer dans les quatre semaines qui suivent l'installation des conseils communautaires, soit en plein cœur de l'été.

Pour éviter les difficultés liées à ces délais contraints (difficulté à réunir le quorum), le texte permet le report de l'installation de ces syndicats jusqu'au 25 septembre – sauf pour les syndicats qui ne comportent parmi leurs membres que des communes où le premier tour, le 15 mars, a été

Conclusif. C'est le cas pour le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe.

Mr Le Maire propose au conseil municipal de désigner Mr FREUSLON Christophe comme titulaire et Mr LAMY Mickaël comme suppléant pour ce syndicat dit : « SBeMS ».

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette proposition de représentants.

AFFAIRES DIVERSES :

- DPU : La commune ne préempte pas;
- Mr le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'étudier la réfection du mur de la salle communale ; la commission en charge des travaux se réunira pour ce projet ;
- Un organigramme de la commune et des agents est présenté au conseil municipal ;
- La mairie sera fermée exceptionnellement au public le lundi 13/07/2020 ;
- Le Conseil communautaire de Sablé aura lieu le 15/07/2020.(Election du Président et des vice-présidents)
- Avis de naissance : Mme Bruand explique qu'il est offert un bouquet de fleurs lors de chaque naissance sur la commune ; elle propose qu'un conseiller municipal participe à cette visite.
- Congés annuels : Du 27/07/2020 au 16/08/2020 pour l'agent technique et du 03/08/2020 au 23/08/2020 pour l'agent administratif ;
- Un tableau des dépenses concernant le COVID19 est présenté au conseil municipal : montant total 870 euros.
- Mr le Maire informe que le temps de travail du poste d'agent technique de la cantine scolaire est diminué le matin (préparation aux repas) ;
- Mr le Maire présente au conseil un schéma concernant la crise sanitaire afin d'expliquer aux conseillers les étapes de préparations et de prises de décisions avant de choisir de rouvrir l'école le 18 mai dernier.
- Mme Gérard propose qu'un véritable projet d'amélioration de la communication à l'école soit présenté à l'école à la rentrée prochaine ; Le conseil est favorable à cette proposition ;
- Mr Paterné rappelle que le rôle des commissions est de proposer différents points et projets divers pour ensuite les valider lors des séances du conseil municipal ;
- Mr Lamy informe que la petite note a été distribuée sur la commune dernièrement, et qu'un nouvel imprimeur a été choisi pour une dépense de 397€.
- Mme Gérard fait un compte rendu de la dernière commission école : différents points ont été soulevés ; fréquence des réunions (mensuelle) ; convention à signer en septembre pour le voyage au ski, réunion de pré-rentrée avec l'équipe enseignante, proposition d'une charte avec l'école ;

QUESTION :

Mme Daubias pose quatre questions :

- 1- Qu'est qu'un débitmètre ? c'est un compteur d'eau potable
 - 2- A quoi sert le radar pédagogique ? A évaluer sous forme d'un rapport la vitesse des véhicules sur différents axes de la commune ;
 - 3- La tondeuse est-elle arrivée ? un problème d'immatriculation a été rencontrée avec l'entreprise; le matériel est retourné chez le fournisseur;
 - 4- Est-il prévu différentes manifestations d'associations pour l'été ? le BASC organise un cinéma plein air le 22 août prochain, une information sera affichée sur la commune ; le rallye vélo est pour le moment maintenu pour le mois de septembre.
-

- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : **LUNDI 07/09/2020 à 20h30**

FIN 23H30.